

Bourses

Demande d'attribution d'un soutien au développement de la pratique



Année scolaire 2018/2019

La Direction Régionales des Affaires Culturelles a prévu d'attribuer, à titre exceptionnel, une aide pour les élèves les plus défavorisés. Ce soutien sera versé sous conditions de ressources et de cursus. Après avoir vérifié que vous remplissez les conditions de recevabilité (document téléchargeable ci-après), possibilité vous est offerte à partir de ce jour, de télécharger en ligne ou de retirer auprès des secrétariats des sites un dossier de demande d'aide. Votre dossier dûment rempli, accompagné des pièces justificatives obligatoires et d'une lettre de motivation, à retourner complet au :

Service des études, site de Toulon

(168 bd du commandant Nicolas)

auprès de Madame Sophie ARGENCE,

Date limite de dépôt : lundi 17 décembre 2018 à 12h00 - Attention la réception tardive de la circulaire ministérielle pour 2018/2019 implique un délai très court.

Pour toute information complémentaire : 04 94 93 34 55

EN SAVOIR PLUS

EN TÉLÉCHARGEMENT

► Cadre de gestion (n - - 192.34 Ko)

► Conditions recevabilité (té - 17.93 Ko)

► Dossier - demande attribution soutien DRAC (RAC - 196.42 Ko)

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



»

